



CIRCUIT D'ALBI
* FRENCH SPEEDWAY *



DOSSIER D'INSCRIPTION 30 Juin & 1er Juillet 2018

PILOTE 1

NOM : PRENOM :

NOM DU CLUB :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE MOBILE : E-MAIL :

NUMERO DE LICENCE : GROUPE SANGUIN :

(Non obligatoire)

PILOTE 2

NOM : PRENOM :

NOM DU CLUB :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE MOBILE : E-MAIL :

NUMERO DE LICENCE : GROUPE SANGUIN :

(Non obligatoire)

AUTO

CATEGORIE : Monoplace Young timer MEP-Monomill VH-GT

Selon l'arrêté d'homologation réglementant l'activité du Circuit d'Albi seuls les véhicules ne dépassant pas 95 DB à 75 % du régime maxi (méthode de mesure officielle FFSA) seront autorisés à accéder sur la piste. Un contrôle sera effectué par un sonomètre réglementaire.



SEULES LES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNÉES D'UN RÉGLEMENT SERONT PRISES EN COMPTE

VEHICULE participant aux roulages :

MARQUE : CONSTRUCTEUR :
TYPE : ANNÉE :
NUMERO DE CHASSIS :
MARQUE DU MOTEUR : CYLINDREE :

VEHICULE D'EXPOSITION :

NOM : PRENOM :
NOM DU CLUB :
TELEPHONE MOBILE : E-MAIL :
MARQUE : CONSTRUCTEUR :
TYPE : ANNÉE :
NUMERO DE CHASSIS :
MARQUE DU MOTEUR : CYLINDREE :

ENGAGEMENT

- | | |
|---|-----------|
| <input type="radio"/> 1 véhicule + 1 pilote | 240 € ttc |
| <input type="radio"/> 1 véhicule + 1 pilote <i>tarif club</i> | 200 € ttc |
| <input type="radio"/> pilote supplémentaire | 50 € ttc |
| <input type="radio"/> véhicule exposition | 20 € ttc |

TOTAL : € ttc

Règlement par chèque à l'ordre du Circuit d'Albi,
par CB ou virement par téléphone au + 33.(0)5.63.43.04.04

Adresse de facturation :
.....

WEEK-END RETRO—Circuit d'Albi—81990 LE SEQUESTRE
Retour des inscription : p.fontalba@circuit-albi.fr—05.36.46.00.16

Consignes de Sécurité :

- Sécurité générale : Un passager maximum autorisé âgé de plus de 16 ans, Harnais et ceintures de sécurité.
- Sécurité du Pilote et co-pilote : Casque homologué obligatoire.

Assurance : une assurance responsabilité civile circuit est obligatoire pour le roulage. Si vous êtes licenciés vous en bénéficiez d'office. Pour les non-licenciés voir avec votre assurance ou possibilité de la prendre sur place à votre arrivée.